

PROCÉDURE VISA

Obtenir un visa est parfois un parcours long et fastidieux mais c'est le sésame qui vous donnera accès à l'enseignement supérieur en France. Pour une formation de plus de six mois, **un visa de long séjour étudiant**, équivalent à un **permis de séjour**, vous sera délivré.

Faites bien attention à la liste des documents à fournir.

De manière générale, vous trouverez ci-après la liste des documents qui pourra vous être demandée à un moment dans votre démarche en vue d'obtenir un visa (Campus France & Consulat)

- Passeport
- Attestation d'inscription
- Photo d'identité en couleur récente aux normes
- Derniers certificats de scolarité et copies des diplômes obtenus
- Justificatif d'hébergement
- Justificatif de moyens d'existence suffisants pour la durée du séjour
- Une lettre de motivation sur votre projet à venir (pourquoi cette formation ? pourquoi la France ? Quel est votre projet professionnel ?
- Un formulaire de visa long séjour rempli recto/verso et signé

Des originaux et des copies vous seront demandés.

Cette liste est non exhaustive.

Il y a deux étapes à suivre :

- 1) Etudes en France / Campus France = étape pré-consulaire
- 2) Le Consulat de France = étape consulaire (validation ou non de votre demande de visa)

Renseignez-vous sur les dates de la campagne pré-consulaire et les entretiens pédagogiques auprès de Campus France. <https://www.campusfrance.org/en>

Campus France a mis à votre disposition la plateforme Etudes en France, <https://www.campusfrance.org/en/application-etudes-en-france-procedure> qui va faciliter vos démarches en vue d'obtenir un visa. Il suffit de créer un dossier électronique personnel et de vous laisser guider.

QUELS SONT LES PAYS CONCERNES PAR LA PROCEDURE "ÉTUDES EN FRANCE" ?

La procédure "Études en France" concerne uniquement les étudiants résidant dans l'un des 44 pays suivants :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice,

PROCÉDURE VISA

Mauritanie, Mexique, Nigéria, Pérou, République du Congo Démocratique, Russie, Sénégal, Singapour, Taiwan, Tchad, Togo, Tunisie, Turquie et Vietnam.

<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/dyn/public/authentification/login.html>

ÉTUDES EN FRANCE

Je me connecte

Identifiant

Mot de passe

CONNEXION

Mot de passe oublié ?

Je m'inscris

ENSAI propose des formations d'excellence dans un cadre idyllique aux portes de Rennes, capitale de la Bretagne.



A compter de la rentrée 2019, les étudiants extra-européens qui s'inscrivent pour la première fois dans un cycle supérieur de formation à l'université en France devront acquitter des frais d'inscription annuels : **2 770€ en licence et 3 770€ en master**. Afin de savoir précisément si vous êtes concernés par cette réforme, renseignez-vous dans votre espace Campus France et auprès de l'établissement dans lequel vous souhaitez étudier.

Vous appartenez à un établissement d'enseignement supérieur, un service culturel ou consulaire ? Identifiez-vous pour accéder aux dossiers.

Vous êtes un candidat non ressortissant de l'Union européenne, résidant dans l'un des pays et régions listés ci-dessous, et vous souhaitez poursuivre des études en France ?

Ce portail a été mis en place pour simplifier vos démarches de pré-inscription auprès de plus de 280 universités et écoles en France, et pour vous aider à préparer votre demande de visa.

Une initiative de :

  CONFÉRENCE PRÉSIDENTS UNIVERSITÉS

Sur la plateforme Etudes en France, si vous êtes en possession d'une attestation d'inscription EDC (elle fera office de lettre d'acceptation), considérez-vous comme acceptés ainsi il est fortement recommandé de suivre le parcours dit **JE SUIS ACCEPTE** puis de choisir le programme que vous allez suivre au sein d'EDC Paris Business School. Renseignez les informations qui vous sont demandées.

A la fin de la procédure, vous recevrez un numéro CEF à garder précieusement.

Lorsque vous recevez votre acceptation de Campus France, vous pourrez télécharger le formulaire de demande de visa sur le site du ministère français des Affaires étrangères https://france-visas.gouv.fr/en_US/web/france-visas et passer à l'étape consulaire. Suivez les étapes indiquées sur le site.

Dès que vous serez en possession de votre visa, merci de bien vouloir nous en faire parvenir une copie.